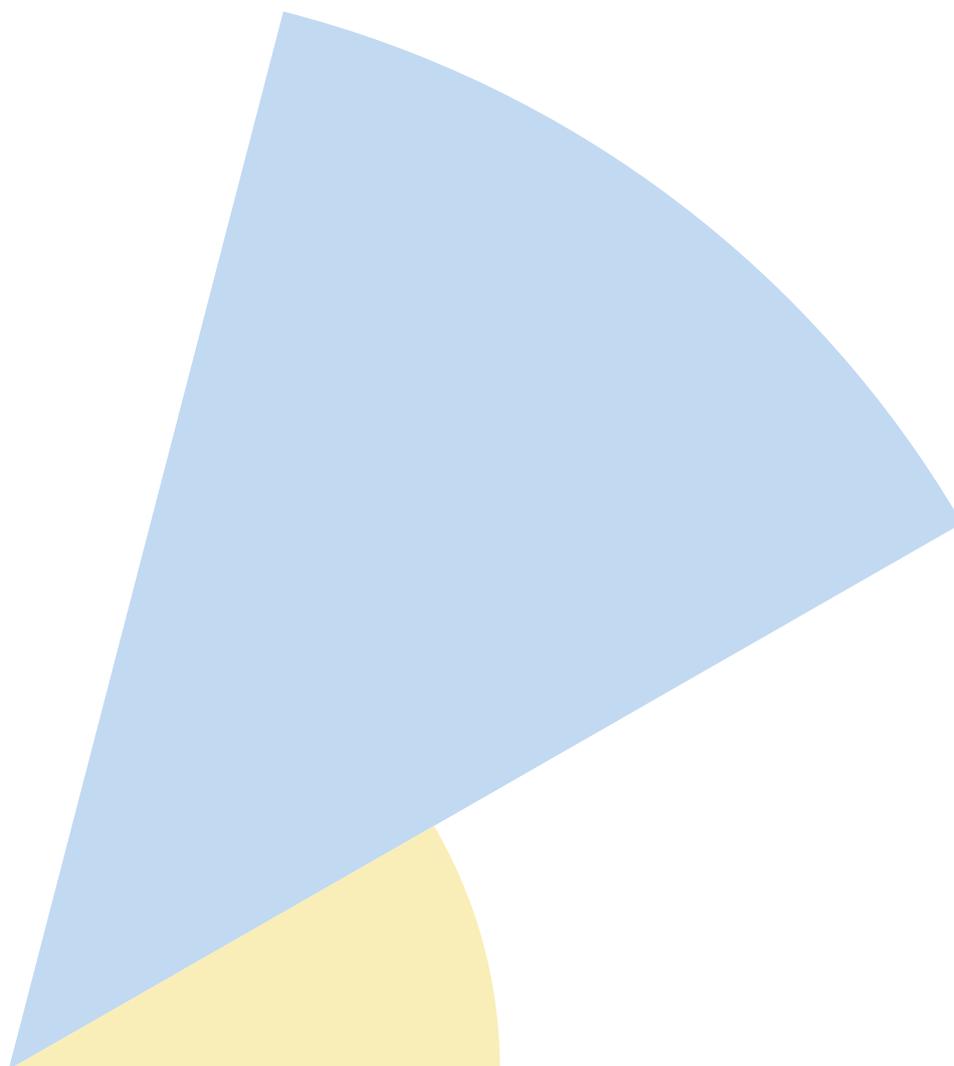


La pauvreté monétaire des ménages en six profils sociodémographiques



La pauvreté monétaire des ménages en six profils sociodémographiques

Les ménages pauvres en Bretagne peuvent être classés en trois grands groupes en fonction de leur lien à l'emploi. Dans cette typologie, les caractéristiques dominantes de ces groupes sont les suivantes : des retraités vivant seuls ou en couple plutôt dans des zones rurales loin des grandes communes, des ménages insérés dans l'emploi avec des charges familiales et résidant plutôt dans des zones rurales périurbaines, et des ménages non insérés sur le marché du travail. Ces derniers se scindent en quatre profils : des jeunes en début de vie active dans les grandes villes, des ménages plus âgés propriétaires de leur logement habitant en zone rurale périurbaine, des ménages locataires du parc privé et plus dépendants des transferts sociaux, et enfin des locataires de logements sociaux en milieu urbain.

La pauvreté monétaire peut être liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité selon le degré d'insertion sur le marché du travail, faible niveau de retraite, charges familiales, etc.

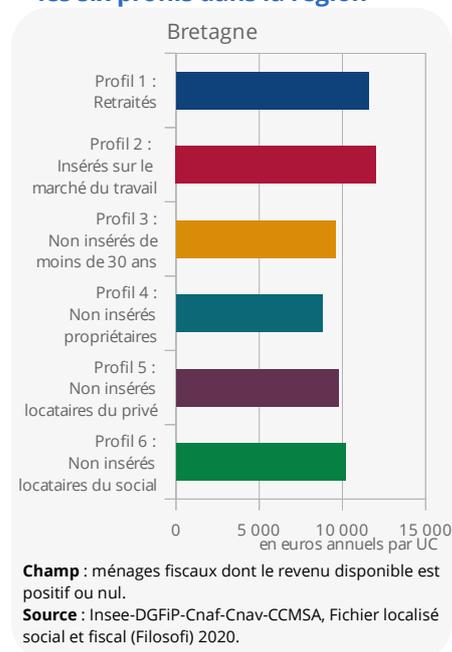
Pour apprécier la diversité de ces situations, une typologie des ménages sous le seuil de pauvreté a permis d'identifier six profils sociodémographiques distincts. Parmi ces profils, certains ont leur niveau de vie qui repose essentiellement sur les revenus d'activité, d'autres sur les prestations sociales ; certains correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi. En Bretagne, le profil relatif aux ménages retraités (profil 1) regroupe 30,1 % des ménages pauvres, soit 20,4 % de la population pauvre ▶ **figure 1a**. Le deuxième profil de ménages pauvres, que l'on qualifiera d'« insérés sur le marché du travail » (profil 2), correspond à ceux percevant des revenus du travail avec un seuil minimal fixé par convention à un demi SMIC par adulte. Cette catégorie représente 19,2 % des ménages pauvres ; sa part dans la population pauvre est plus élevée (27,7 %) du fait de nombreuses familles avec enfants. Les quatre profils suivants concernent des ménages non insérés sur le marché du travail. Le troisième profil correspond aux ménages pauvres de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi. Ce profil, qui représente 10,6 % des ménages pauvres, est concerné par des thématiques spécifiques, notamment de formation et d'entrée sur le marché du travail.

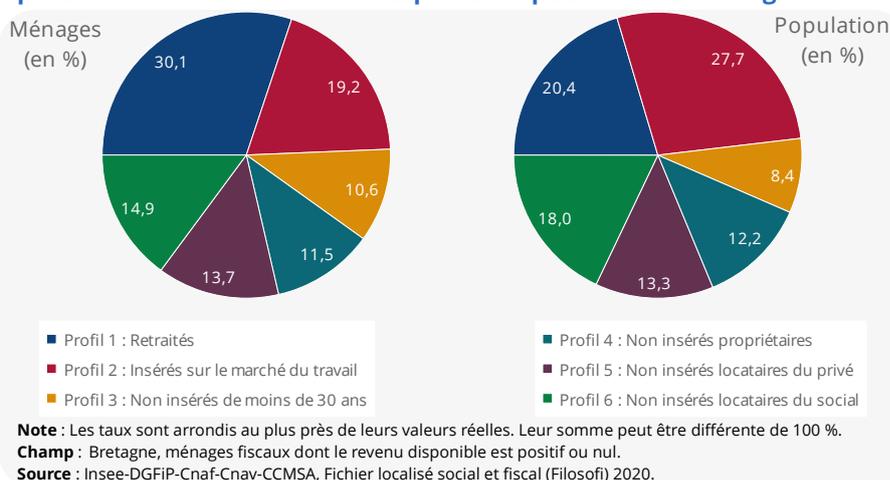
Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires (profil 4), qui représentent 11,5 % des ménages pauvres, les locataires du privé (profil 5), avec 13,7 % des ménages pauvres, et les locataires du parc social (profil 6), avec 14,9 % des ménages pauvres.

Les ménages pauvres insérés dans l'emploi ont le niveau de vie médian le plus élevé (12 030 euros annuels par UC) ▶ **figure 1b**. Viennent ensuite les retraités (11 590 euros). À l'inverse, le niveau de vie médian est minimal (8 800 euros) pour les ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires. Ce moindre niveau de vie doit cependant être relativisé dans la mesure où ces ménages ont moins de dépenses contraintes puisqu'ils ne paient pas de loyer.

▶ **1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région**



▶ **1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région**



Des retraités pauvres, vivant seuls ou en couple

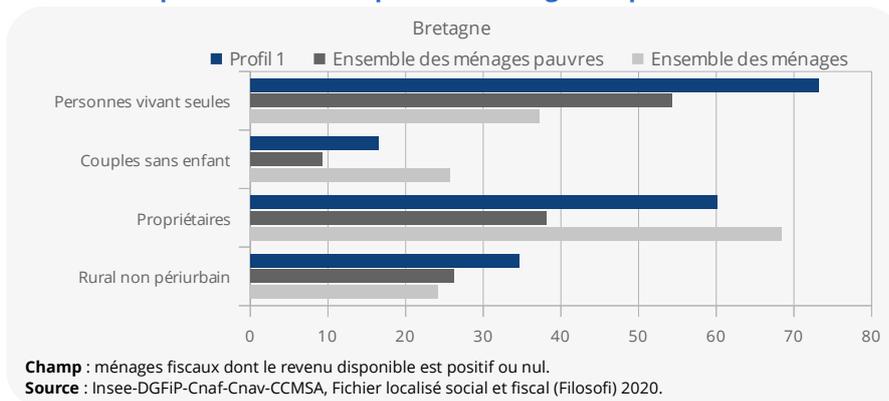
Le premier profil identifié recouvre les ménages pauvres retraités, pour lesquels la question d'insertion sur le marché du travail ne se pose plus. Les revenus disponibles de cette catégorie reposent ainsi principalement sur les pensions, retraites et rentes, à hauteur de 84,4 % dans la région, et relativement peu sur les prestations sociales (autres que les retraites) comparé aux autres ménages pauvres.

Dans la région comme sur le reste du territoire national, ce profil se singularise par une part importante des personnes vivant seules (73,1 % contre 54,2 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et des couples sans enfant (16,6 % contre 9,2 %) ▶ **figure 2a**. Ainsi, même si ce profil regroupe 30,1 % des ménages pauvres dans la région, il représente seulement 20,4 % de la population pauvre.

Par ailleurs, la part des ménages propriétaires de leur logement (60,1 %), ainsi que celle des ménages habitant une commune rurale non périurbaine (34,6 %), est plus fréquente dans ce profil que dans l'ensemble des ménages pauvres de la région.

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, ce profil est relativement plus présent en Corse et dans les départements du Massif-Central (Cantal, Creuse) ▶ **figure 2b**.

▶ 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



À l'échelle de la région, les ménages de ce profil sont moins fréquemment propriétaires en Ille-et-Vilaine (51,1 %) que dans les autres départements bretons (entre 61,5 % dans le Morbihan et 64,7 % dans les Côtes-d'Armor).

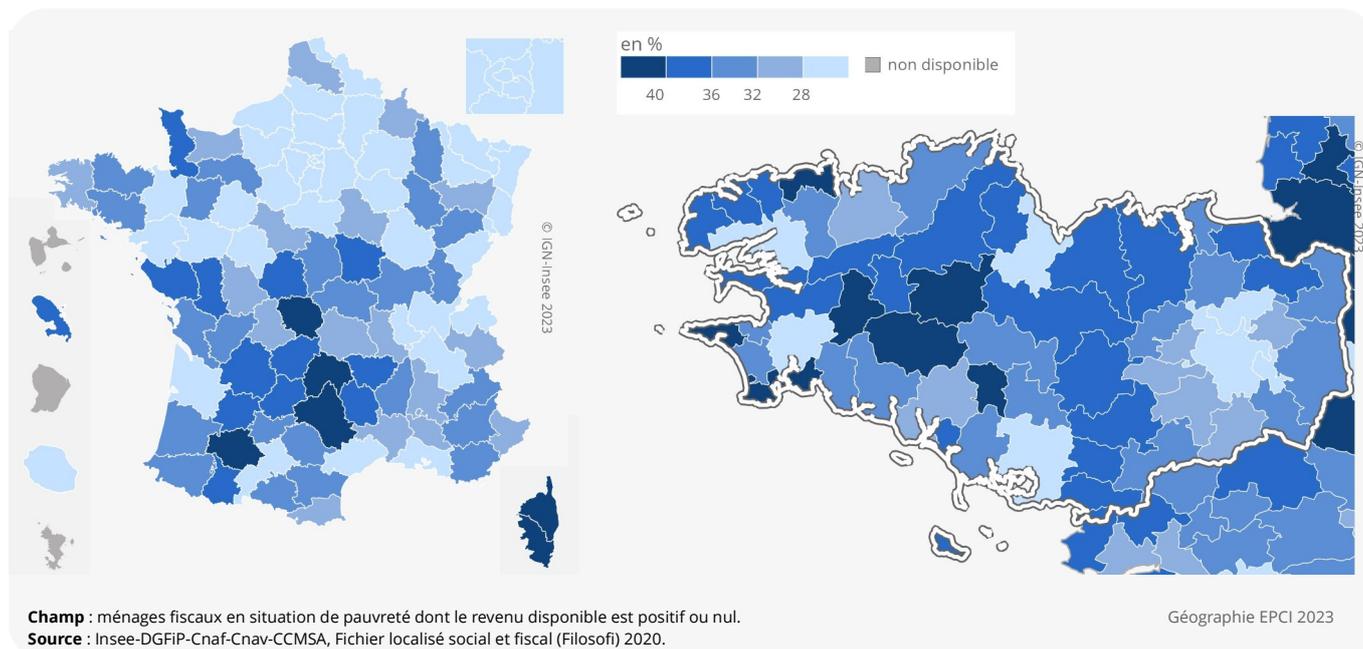
Dans les Côtes-d'Armor, 71,1 % d'entre eux habitent dans des zones rurales. C'est plus que dans le Morbihan (60,5 %), le Finistère (54,7 %) ou en Ille-et-Vilaine (50,3 %).

Les ménages appartenant à ce profil sont principalement situés en Centre Bretagne, ainsi que le long d'un croissant allant de la pointe bretonne (communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz notamment) au sud-est du Morbihan.

Les ménages de ce profil 1 sont davantage constitués de personnes seules dans les EPCI du Pays de Châteaugiron (80,5 %), de Cap Sizun - Pointe du Raz (79,3 %) et de Douarnenez Communauté (78,8 %) que dans l'ensemble des ménages de ce profil.

Ils sont propriétaires à plus de 80 % dans les EPCI des Monts d'Arrée et du Roi Morvan Communauté. À proximité des grandes métropoles bretonnes, ils sont *a contrario* plus souvent locataires : 33,0 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement dans l'EPCI de Rennes Métropole et 41,0 % dans celui de Brest Métropole.

▶ 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI



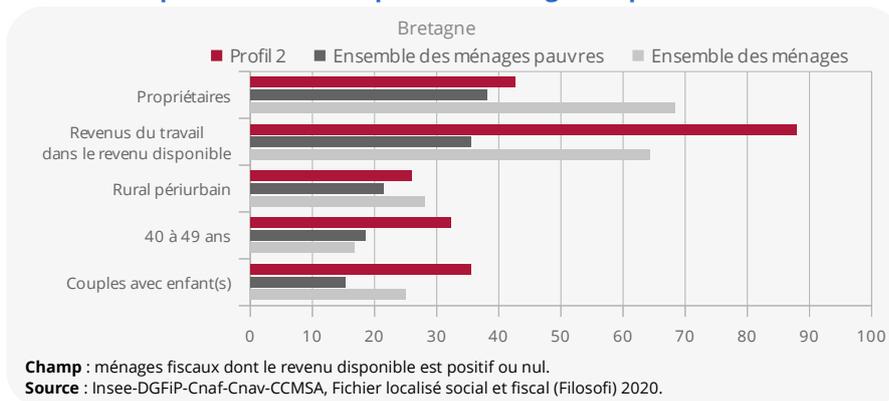
Des ménages pauvres insérés dans l'emploi, souvent avec des charges familiales

La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Le profil 2 est caractéristique des ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Leurs revenus dépendent ainsi très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu de prestations sociales, en dehors du volet familial. Dans la région, la part de leurs revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salariés) dans le revenu disponible (87,9 %) est 2,5 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (35,5 %) ▶ **figure 3a**.

Ce profil se caractérise par une forte présence des couples avec enfant(s) (35,5 % contre 15,3 % pour l'ensemble des ménages pauvres), notamment des familles de 3 enfants ou plus. C'est, avec l'ensemble des ménages non insérés dans l'emploi qui sont locataires, la catégorie regroupant la plus forte proportion d'enfants en situation de pauvreté (37,8 %).

Par ailleurs, ces ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans une commune rurale périurbaine par rapport à l'ensemble des ménages pauvres de la région. La part des

▶ 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



ménages dont le référent est âgé de 40 à 49 ans est elle aussi plus marquée.

En France métropolitaine, ce profil est surreprésenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Ain, Isère, Savoie, et Haute-Savoie) ▶ **figure 3b**.

En Bretagne, les ménages de ce profil sont plus nombreux en périphérie des grandes villes, notamment Rennes et Brest.

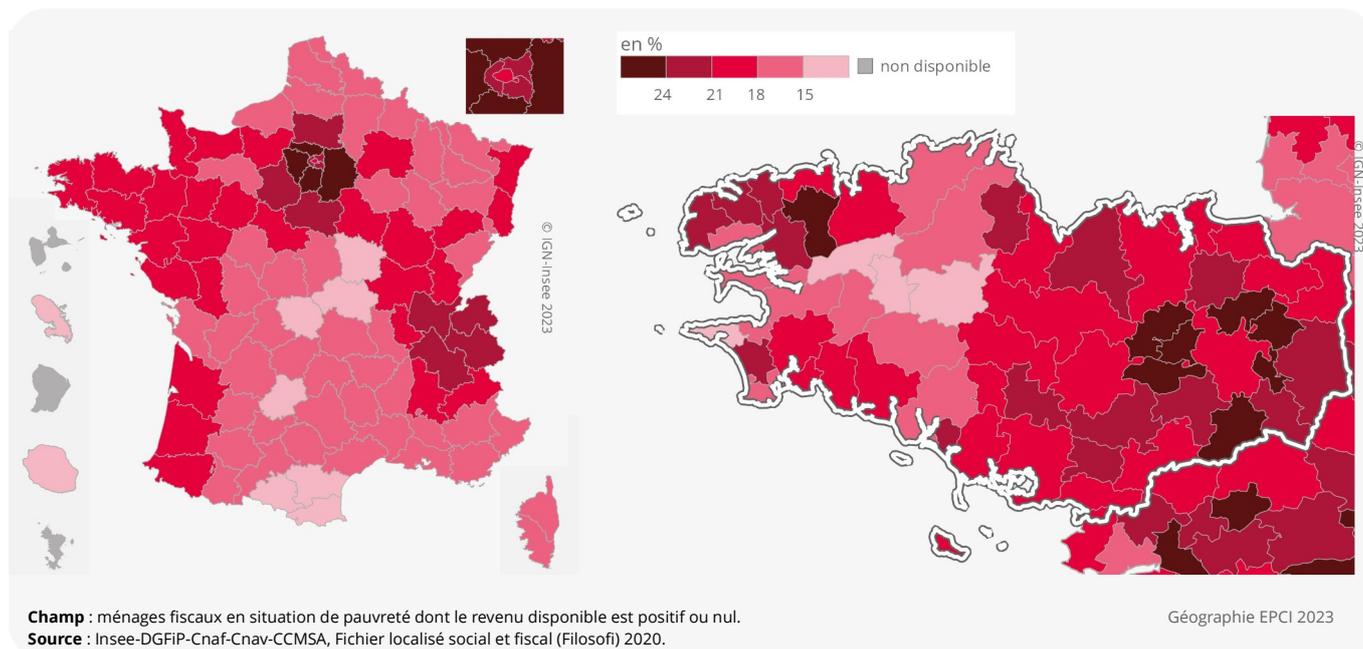
Le revenu médian de ces ménages (12 027 euros annuels) est le plus élevé des différents profils, environ 1 100 euros de plus par an que l'ensemble des ménages pauvres bretons.

Les ménages de cette catégorie sont plus souvent propriétaires dans les Côtes-d'Armor (49,1 %) qu'en Ile-et-Vilaine (34,5 %) notamment.

Quelques intercommunalités concentrent de fortes proportions de ménages de ce profil qui sont propriétaires de leur logement : les communautés de communes des Monts d'Arrée Communauté (72,1 %) et du Haut Pays Bigouden (70,4 %) dans le Finistère et du Roi Morvan Communauté (70,3 %) dans le Morbihan.

Un tiers des ménages du profil 2 résident dans une commune rurale périurbaine en Ile-et-Vilaine, un quart dans les Côtes-d'Armor et le Finistère et moins d'un cinquième dans le Morbihan.

▶ 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI



Des jeunes en situation de pauvreté, en début de vie active ou étudiants

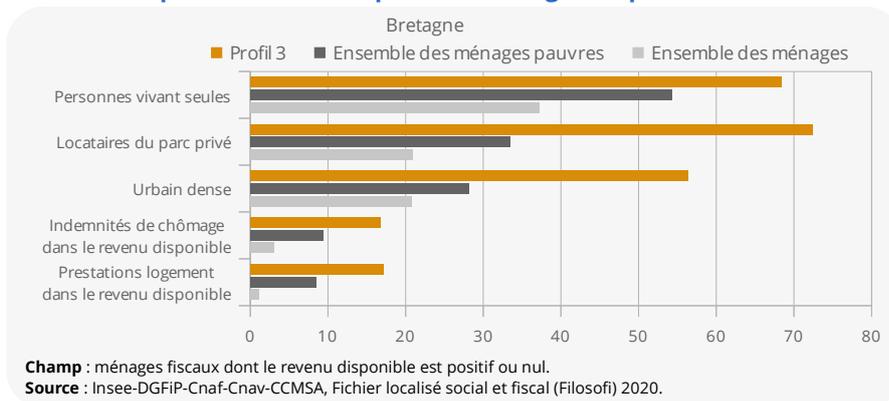
Ce profil regroupe les ménages jeunes (réfèrent fiscal âgé de moins de 30 ans) non insérés sur le marché du travail. Ces jeunes sont possiblement en phase d'insertion professionnelle, avec des situations d'emplois intermittents ou peu rémunérés. Ils peuvent faire face à des dépenses d'installation pour résider à un endroit proche de leur lieu de travail, et sont un des publics cibles des politiques publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population.

Ce profil rassemble majoritairement des personnes vivant seules (68,4 % contre 54,2 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et locataires dans le parc privé (72,4 % contre 33,5 %) ► **figure 4a**. Cette population réside principalement dans les territoires les plus urbanisés.

Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres, leurs revenus dépendent relativement plus des prestations sociales (45,6 % du revenu disponible), essentiellement des minima sociaux et prestations logements, ainsi que des indemnités de chômage (16,8 % du revenu disponible).

En France métropolitaine, ce profil se retrouve en priorité dans les départements abritant des grandes métropoles ► **figure 4b**.

► 4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3



De même, en Bretagne, les ménages du profil 3 sont davantage présents autour des grandes villes étudiantes comme Rennes, Brest, Lorient, Quimper ou Saint-Brieuc.

Le revenu médian des ménages de ce profil est plus faible dans les EPCI englobant ces communes que dans l'ensemble de la région, à l'exception de Saint-Brieuc.

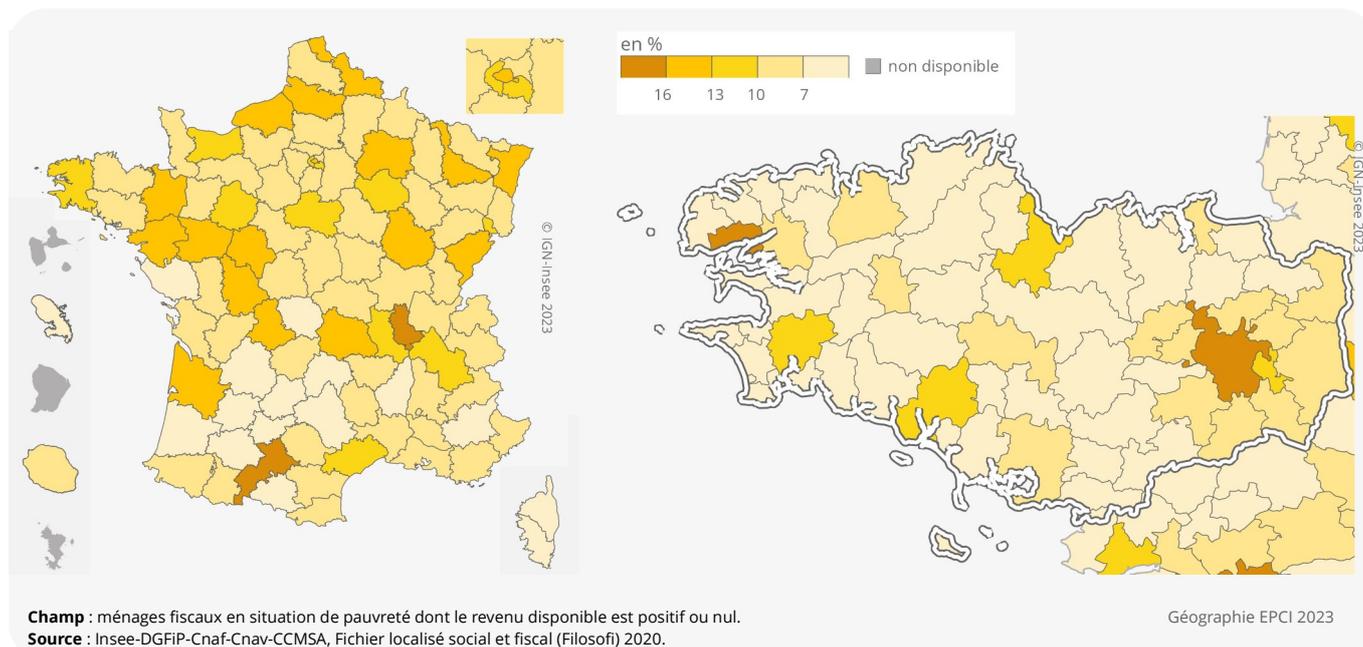
Les ménages de ce profil sont plus nombreux à vivre seuls dans l'EPCI de Belle-Île-en-Mer (84,2 %), ainsi que dans plusieurs EPCI du littoral finistérien : ceux du Pays Fouesnantais (79,0 %), de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (77,6 %), de Lesneven Côte des Légendes (77,3 %) ou de Cap Sizun - Pointe du Raz (76,3 %).

Ils sont plus fréquemment locataires du parc privé dans les intercommunalités de Belle-Île-en-Mer (94,7 %), de Lesneven Côte des Légendes (89,4 %) ou de Baud Communauté (89,2 %).

Dans les métropoles de Brest et de Rennes, un cinquième du revenu disponible de ces ménages correspond à des prestations logement.

Les indemnités de chômage assurent jusqu'à un tiers du revenu disponible des ménages du profil 3 dans les communautés de communes de Cap Sizun - Pointe du Raz et de la Côte d'Émeraude.

► 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI



Des ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires

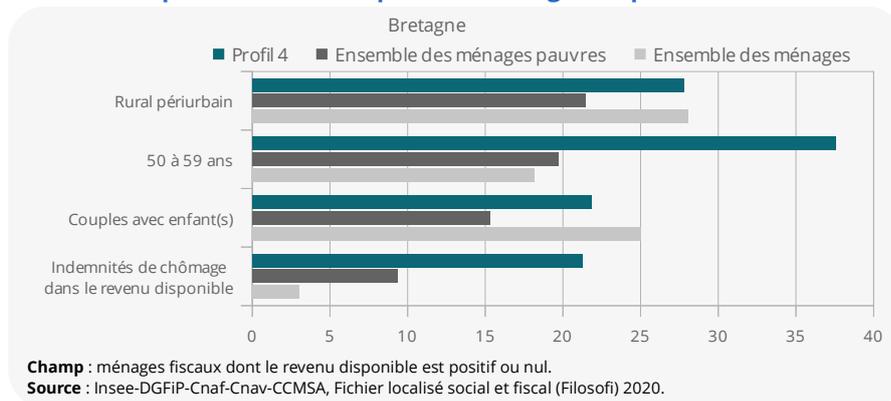
Le profil 4 regroupe les ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement. Relativement âgé avec 37,6 % des ménages dans la classe d'âge des 50-59 ans, ce profil est davantage composé de couples avec enfant(s) que l'ensemble des ménages pauvres de la région (21,8 % contre 15,3 %) ▶ **figure 5a**. Les familles sont le plus souvent composées d'un ou deux enfants, et ce profil regroupe ainsi 11,4 % des enfants pauvres de la région.

La décomposition des revenus montre que ce profil rassemble des indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...), qui sont néanmoins peu ou pas insérés dans l'emploi. Les indemnités de chômage occupent une part importante dans leur revenu disponible, à 21,3 %.

Par ailleurs, ces ménages sont un peu plus nombreux à résider dans une commune rurale périurbaine (27,8 %) que l'ensemble des ménages pauvres (21,5 %).

À l'échelle de la France métropolitaine, ce profil est relativement plus présent dans les départements au sud et à l'ouest du Massif Central (Creuse, Dordogne, Lot, Ariège) ▶ **figure 5b**.

▶ 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4

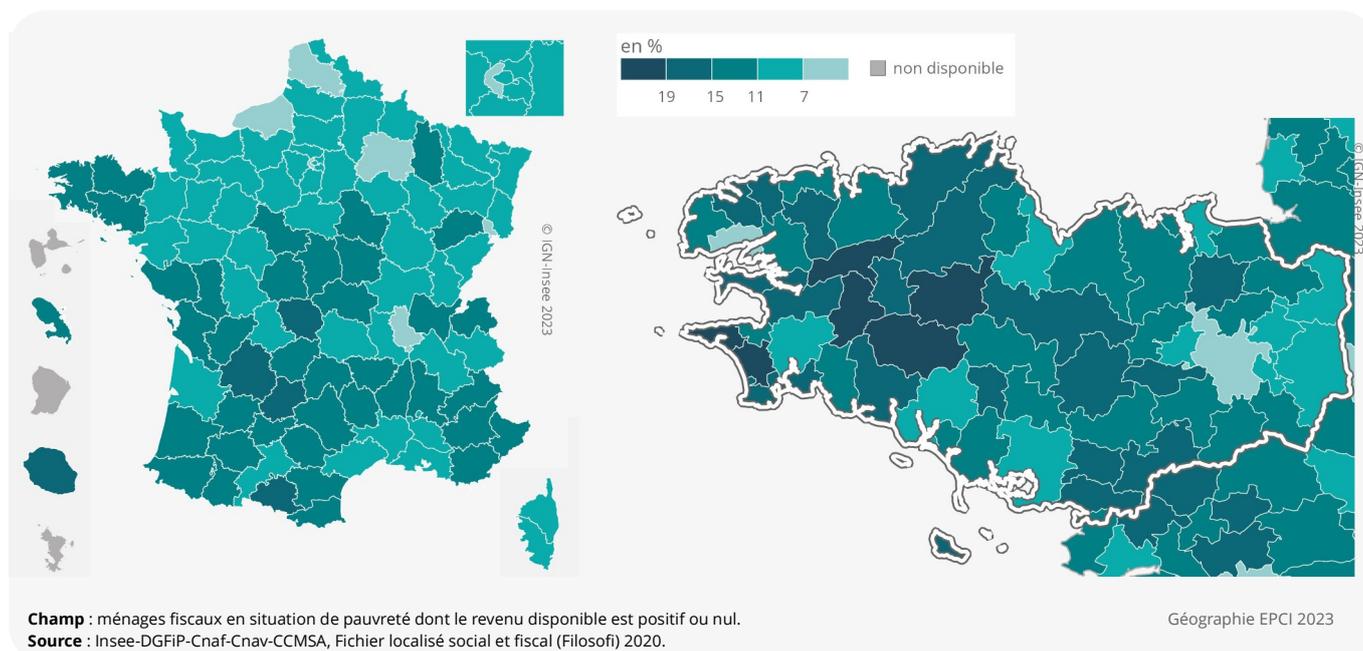


En Bretagne, les ménages du profil 4 sont plus nombreux à résider dans une commune rurale périurbaine en Ille-et-Vilaine (44,2 %) ou dans le Finistère (29,6 %) que dans les Côtes-d'Armor ou le Morbihan (17,8 %).

Dans les EPCI de Belle-Île-en-Mer et de la Côte d'Émeraude, parmi les ménages de ce profil, un sur huit est constitué d'un couple avec enfant(s), alors que pour l'ensemble des ménages du profil 4 en Bretagne, ce ratio est de plus d'un sur cinq. Dans ces deux EPCI, les ménages de ce profil sont plus souvent constitués de personnes seules qu'à l'échelle de la région. *A contrario*, dans les communautés de communes de la Roche aux Fées et de Blavet Bellevue Océan, parmi les ménages de ce profil, un sur trois est un couple avec enfant(s).

Dans certains EPCI, les ménages du profil 4 touchent moins d'indemnités de chômage que dans l'ensemble de cette catégorie, comme dans celui de Couesnon Marches de Bretagne où elles représentent 14,5 % de leur revenu. À l'opposé, dans trois EPCI, la part des indemnités de chômage dans le revenu disponible atteint presque ou dépasse les 26 % : ceux de Douarnenez Communauté, de la Côte d'Émeraude et du Haut Pays Bigouden.

▶ 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



Des ménages pauvres locataires du privé et souvent dépendants des transferts sociaux

Le cinquième profil de pauvreté est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Il se caractérise par une surreprésentation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans (34,8 % contre 15,1 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région)

► **figure 6a.**

57,4 % des ménages de ce profil sont des personnes occupant seules leur logement (majoritairement des hommes), mais il regroupe aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant(s), de telle sorte que 15,2 % des enfants pauvres se trouvent dans ce groupe.

Les revenus disponibles de ces ménages se distinguent de ceux des autres ménages sous le seuil de pauvreté de la région par une part plus importante des minima sociaux (28,6 %, contre 15,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région), des indemnités de chômage (20,1 % contre 9,3 %) et des prestations logement (15,9 % contre 8,5 %). Par ailleurs, 27,2 % de ces ménages déclarent (avant redistribution) des revenus négatifs ou nuls.

En France métropolitaine, ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Corse et, outre-mer, en Martinique et à La Réunion

► **figure 6b.**

► 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



En Bretagne, les ménages du profil 5 sont surtout localisés le long de deux axes, un premier allant de la communauté d'agglomération de Morlaix à celle de Redon Agglomération, et un second allant de l'EPCI d'Arc Sud Bretagne à celui de la Roche aux Fées Communauté.

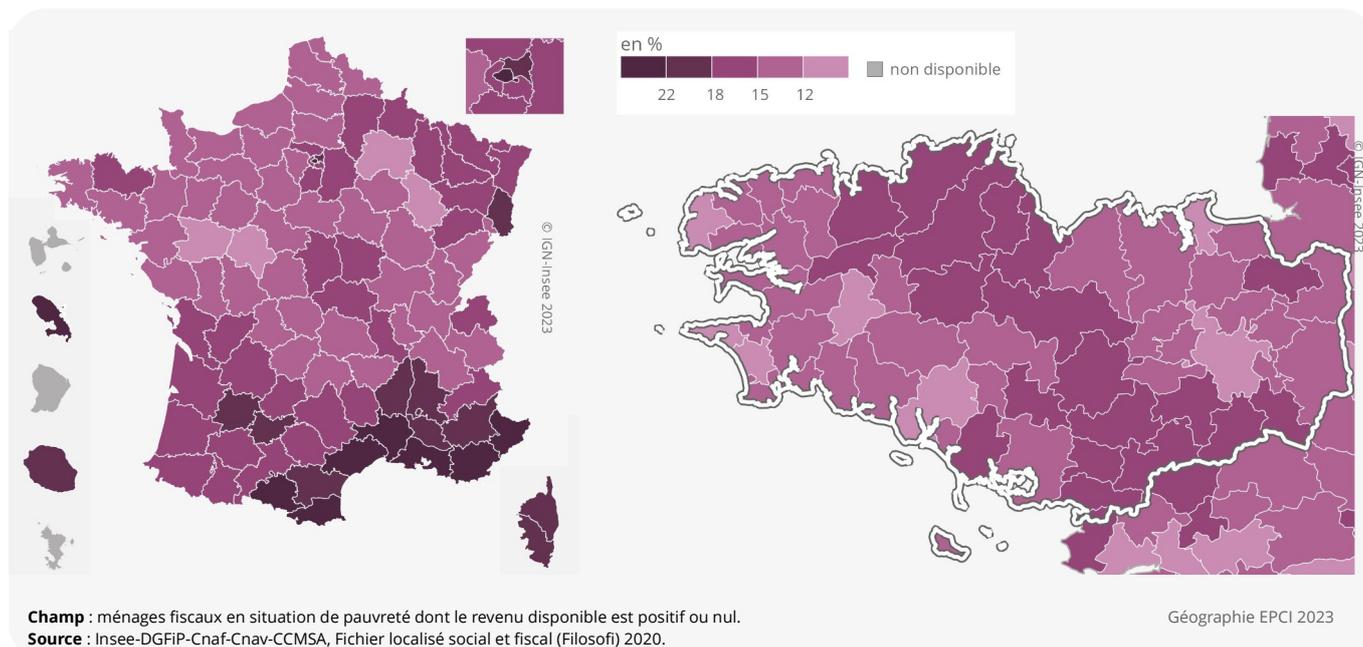
Ces ménages sont un peu plus souvent formés de personnes seules dans le Finistère (61,0 %) que dans les autres départements bretons (entre 55,1 % dans les Côtes-d'Armor et 57,6 % dans le Morbihan).

C'est tout particulièrement le cas dans les communautés de communes de Brest Métropole (66,3 %), Douarnenez Communauté (66,0 %), du Haut-Léon (65,0 %) et de Quimper Bretagne Occidentale (64,4 %).

Les ménages de ce profil perçoivent davantage de minima sociaux dans les EPCI des Monts d'Arrée (40,4 % de leur revenu disponible) et du Kreiz-Breizh (34,5 %). Au contraire, ils en touchent moins dans ceux du Pays de Châteaugiron (21,4 %) et du Val d'Ille-Aubigné (20,4 %).

En ce qui concerne les prestations logement, les situations à l'échelle des EPCI s'échelonnent entre Brest Métropole où les ménages de ce profil en perçoivent le plus (19,3 % de leur revenu disponible) et la communauté de communes du Pays Fouesnantais où ils en reçoivent le moins (10,0 %).

► 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI



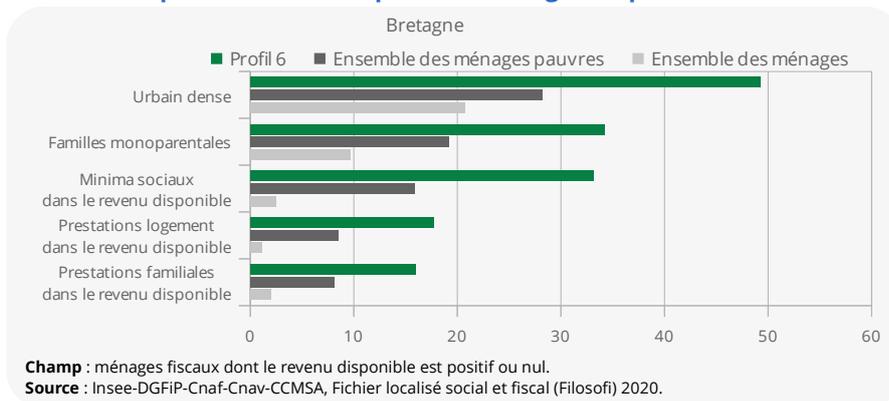
Des ménages pauvres résidant dans un logement social, le plus souvent en milieu urbain

Le profil 6 regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social. Dans la région, 26,1 % des enfants pauvres appartiennent à ce profil du fait d'une part importante de familles avec enfant(s), notamment des familles nombreuses de 3 enfants ou plus. Les familles monoparentales représentent 34,3 % des ménages de ce profil, contre 19,1 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région ▶ **figure 7a**.

Ce profil de pauvreté est caractéristique des territoires les plus denses, avec 49,2 % des ménages résidant dans une commune urbaine dense contre 28,2 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées par rapport aux autres profils de pauvreté. En effet, dans la région, les revenus disponibles de ces ménages se composent à 33,2 % de minima sociaux (contre 15,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres), à 16 % de prestations familiales (8,1 % pour l'ensemble des ménages pauvres) et à 17,7 % de prestations logement (8,5 % pour l'ensemble des ménages pauvres).

▶ 7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6



En France métropolitaine, ces ménages se trouvent surtout dans les territoires abritant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, et dans les départements du nord de la France et de l'est (Marne, Aube, Territoire de Belfort) ▶ **figure 7b**.

En Bretagne, les ménages de ce profil sont surtout localisés dans les EPCI des communes les plus densément peuplées, notamment Rennes, Brest ou Lorient, et plus largement en périphérie de ces communes.

Ils se trouvent plus fréquemment dans des territoires densément peuplés en Ile-et-Vilaine (53,1 %), moins souvent dans les Côtes-d'Armor (30,8 %).

Les ménages de ce profil sont plus souvent des familles monoparentales dans les EPCI de Brocéliande Communauté (53,1%), Blavet Bellevue Océan Communauté (48,1%) ou Bretagne Porte de Loire Communauté (47,5 %). Ils le sont en revanche nettement moins fréquemment dans les EPCI du Roi Morvan Communauté (19,0 %) et de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (26,9 %).

La part des minima sociaux dans le revenu disponible des ménages du profil 6 est plus importante dans les EPCI du Roi Morvan Communauté (44,4 %) et des Monts d'Arrée Communauté (40,2 %).

▶ 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI

